Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 084-218400810-20230201-2023_02_013-CC

Morières lès Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-02-013

Avenant n°1 au Marché d'assurances – Lot 4
Assurance Risques Statutaires avec
GROUPAMA MEDITERRANEE

Le Maire de la Ville de Morières-Lès-Avignon,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20-07-021 du 10 juillet 2020, parvenue en Préfecture de Vaucluse le 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision n°2020-12-137 du 04 décembre 2020, parvenue en Préfecture de Vaucluse le 10 décembre 2020,

Considérant qu'il convient d'établir un avenant n°1 pour le lot n°4 Risques Statutaires pour la ville, pour modifier à la hausse les taux de cotisations Incapacité et Décès, nouvelles conditions tarifaires appliquées au 01/01/2023,

D E C I D E

Article 1 : De conclure un avenant n°1 au marché d'assurances pour le lot n°4 Risques Statutaires pour la ville avec le titulaire GROUPAMA MEDITERRANEE – Maison de l'agriculture – Bat. 2, Place Chaptal – 34061 Montpellier, afin de porter le taux de cotisation à 1.88%. La prise en compte de cette considération a une incidence financière et implique une plus-value.

Article 2 : La prime provisionnelle pour l'année 2023 est de 44 871.39€ TTC, la plus-value est de 5 489.58€ TTC.

Article 3 : Le reste des pièces et conditions du marché initial demeurent inchangés.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au prochain conseil municipal. La présente décision peut faire l'objet d'un recours par excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture.

Fait à Morières les Avignon, le 01 février 2023
Le Maire
Grégoire SOUQUE